

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Frédéric Girard

<https://www.cadre21.org/membres/421ed892e7e128a10cb79a36>

Date d'obtention : 2023-03-03 14:53:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance de suivre la trousse afin de ne pas oublier d'étapes et bien guider nos interventions dans le milieu scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de bien guider mes intervenants et mes propres interventions en lien avec les situations vécues.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer d'intervenir rapidement afin de diminuer les impacts auprès des élèves. Suivre les étapes de la trousse et de ne pas oublier d'étapes afin de respecter les personnes impliquées. Enfin, en tant qu'intervenants, nous voulons que les jeunes prennent conscience de l'importance de leur responsabilité qu'ils ont avec les photos qu'ils possèdent dans leur cellulaire et l'utilisation qu'ils en font.